



Arrêté n°D424229AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D657**

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise SOGETREL en date du 25/07/2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de tirage de la fibre optique sur la RD n° D657 du PR 24+545 au PR 25+438 du PR 27+152 au PR 27+690 du PR 30+157 au PR 30+687 du PR 32+978 au PR 33+403, sur le territoire des communes de Marbache, Pompey, Frouard et Champigneulles, pour le compte d' EUROFIBER ;

SUR proposition de Madame la Directrice Générale des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1- Du 19 août 2024 au 20 septembre 2024, de 07H30 à 17H00, hors weekend, lors des phases effectives de chantier, la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D657 du PR 24+545 au PR 25+438 du PR 27+152 au PR 27+690 du PR 30+157 au PR 30+687 du PR 32+978 au PR 33+403, au droit du chantier :

- chantier fixe CF 12 (léger empiètement)

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- chaussée rétrécie,
- interdiction de doubler.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'intervenant sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage des travaux.

Article 3 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Marbache, Pompey, Frouard et Champigneulle,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

NANCY, le 25 juillet 2024

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Pour la Présidente du Conseil Départemental,
Le Directeur Infrastructures et Mobilité